

# Electricité : la hausse des tarifs de 5,9% est confirmée pour juin

Reportée cet hiver, la hausse des tarifs de l'électricité a été confirmée par EDF: une augmentation des prix de 5,9% pour le mois de juin 2019, qui concerne 25 millions de foyers et pourrait même devoir être rattrapée.

EDF confirme une hausse de 5,9% des tarifs réglementés de l'électricité pour juin 2019

La hausse des tarifs de l'électricité avait été proposée par le gendarme du secteur, par la Commission de régulation de l'énergie (CRE). Cette fois, elle a été confirmée par EDF, mardi 14 mai par la voix de son directeur financier, Xavier Girre : « Nous nous attendons à une augmentation du tarif réglementé de 5,9% en juin », a-t-il indiqué. Reste à savoir s'il y aura un rattrapage effectué afin de compenser sa mise en oeuvre tardive.

Pour bien comprendre, retour en arrière ! Début avril 2019, le ministre de la Transition écologique et solidaire avait estimé dans Audition publique (LCP/Public Sénat/Le Figaro/AFP) : « On ne peut pas infiniment repousser (...) cette hausse ». François de Rugy avait alors annoncé qu'il suivrait les recommandations de la CRE, et que le tarif appliqué par EDF à près de 26 millions de foyers devra augmenter de 5,9% « aussi tôt que possible ».

Près de 26 millions de foyers et 3,2 millions d'entreprises

Dans le détail, cette augmentation de 5,9% à partir du mois de juin représente une hausse de 85 euros par an pour un foyer qui se chauffe à l'aide de cette énergie. Des associations de consommateurs sont vent debout contre cette hausse qui aurait dû entrer en vigueur au coeur de l'hiver mais a été reportée par le gouvernement au plus fort du mouvement des Gilets jaunes.

Xavier Girre, le directeur financier d'EDF a en outre indiqué que l'éventualité d'un rattrapage tarifaire lié au report de cette augmentation n'était pas à ce stade « clarifiée ». L'augmentation des tarifs réglementés de l'électricité, si elle concerne tous les consommateurs résidentiels abonnés au tarif bleu d'EDF, soit 25,6 millions de foyers, sera aussi appliquée aux petites entreprises (3,2 millions).

Jean Gaubert, le médiateur national de l'énergie, a estimé sur RTL mardi 14 mai, que les plus précaires souffriront de la hausse de près de 6% des tarifs prévue cet été 2019. Au final, il a dénoncé : « C'est quand même une hausse lourde pour les consommateurs. Elle interviendra l'été quand la consommation d'énergie est plus faible mais il y aura un hiver après l'été et ça va être un peu plus lourd sur les foyers en situation de précarité qui ont les logements les moins bien isolés. »

Vous aimerez lire aussi - Le tarif réglementé du gaz disparaîtra au 1er juillet 2023